

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie d'AVIGNON

Séance publique du : 27 JUIN 2024

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINNSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

M. Jean-Marc BLUY par M. Kader BELHADJ
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI
Mme Sylvie MAZZITELLI par M. Arnaud PETITBOULANGER
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
M. Thierry VALLEJOS par Mme Annick WALDER
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Ghislaine PERSIA par Mme Martine BAREL
M. Paul RUAT par Mme Carole MONTAGNAC
Mme Murielle MAGDELEINE par M. Arnaud RENOUARD

AR préfecture : 084-218400075-20240627-lmc1X01000193d2-DE

Date de télétransmission : 04-07-2024

Date de réception en préfecture : 4 JUILLET 2024

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024

8

FINANCES : VIII. Affectation du résultat (Budget Principal et Budgets Annexes).

M. PEYRE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Il appartient à notre assemblée de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2023 du Budget Principal et des Budgets Annexes de la Chambre Funéraire, des Locations Commerciales, du Crématorium, de la Restauration Scolaire et des Activités Aquatiques.

La balance générale du Compte Administratif qui récapitule l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses réalisées dans l'année 2023 fait apparaître les résultats suivants :

1 - Budget Principal :

<i>Calcul du résultat de l'exercice 2023</i>			
		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Prévisions	187 131 375,39 €	187 131 375,39 €
	Réalisations	163 456 640,15 €	185 668 501,41 €
	Excédents de clôture		22 211 861,26 €
Section d'investissement		Dépenses	Recettes
	Prévisions	84 352 762,37 €	84 352 762,37 €
	Réalisations	60 927 220,09 €	56 396 881,00 €
	Excédents de clôture	-	4 530 339,09 €

Solde de Fonctionnement Exercice Précédent	5 582 963,39 €
Solde d'investissement Exercice Précédent	- 518 412,73 €

<i>Affectation (hors 1068)</i>		
002 (fonctionnement)		27 794 824,65 €
001 (Investissement)	-	5 048 751,82 €

Pour la section d'investissement et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de l'exercice est un déficit de **5 048 751,82 €**.

Pour la section de fonctionnement et après reprise des résultats reportés (excédent de 5 582 963,39 € en 2022), le résultat de l'exercice 2023 est un excédent de **27 794 824,65€**.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée, en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

Ainsi, je vous propose de procéder à l'opération d'affectation des résultats 2023 du Budget Principal :

- en excédent reporté à la section de fonctionnement : 2 950 000,00 €
- au déficit de la section d'investissement : 24 844 824,65 €.

1 - Budgets annexes

● Chambre Funéraire :

Calcul du résultat de l'exercice			
		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Prévisions	159 915,00 €	356 071,10 €
	Réalisations	92 795,21 €	115 529,45 €
	Excédents de clôture		22 734,24 €
Section d'investissement		Dépenses	Recettes
	Prévisions	2 920,00 €	112 536,74 €
	Réalisations	- €	5 895,29 €
	Excédents de clôture		5 895,29 €

Solde de Fonctionnement Exercice Précédent	199 156,10 €
Solde d'investissement Exercice Précédent	102 024,74 €

Affectation (hors 1068)		
002 (fonctionnement)		221 890,34 €
001 (Investissement)		107 920,03 €

Pour la section d'investissement, sans restes à réaliser au 31/12/2023 et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de l'exercice est un excédent de **107 920,03 €**.

Pour la section de fonctionnement et après reprise des résultats reportés (excédent de 199 156,10 € en 2022), le résultat de l'exercice 2023 est un excédent de **221 890,34 €**.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée, en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

Dans la mesure où il n'existe pas de déficit antérieur reporté et où la section d'investissement n'est pas en déséquilibre, il est proposé d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement en report à nouveau.

● **Locations Commerciales** :

<i>Calcul du résultat de l'exercice</i>			
		Dépenses	Recettes
<i>Section de fonctionnement</i>	Prévisions	1 089 985,00 €	1 237 365,47 €
	Réalisations	717 609,20 €	1 010 807,44 €
	Excédents de clôture		293 198,24 €
<i>Section d'investissement</i>		Dépenses	Recettes
	Prévisions	376 800,00 €	376 800,00 €
	Réalisations	88 286,47 €	52 127,15 €
	Excédents de clôture	-	36 159,32 €

<i>Solde de Fonctionnement Exercice Précédent</i>	194 430,47 €
<i>Solde d'investissement Exercice Précédent</i>	220 694,88 €

<i>Affectation (hors 1068)</i>		
<i>002 (fonctionnement)</i>		487 628,71 €
<i>001 (Investissement)</i>		184 535,56 €

Pour la section d'investissement et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de l'exercice est un excédent de **184 535,56 €**. Avec la prise en compte des restes à réaliser de 35 483,60 € en dépenses, l'excédent de financement global de la section est de **149 051,96 €**.

Pour la section de fonctionnement et après reprise des résultats reportés (excédent de 194 430,47 € en 2022), le résultat de l'exercice 2023 est un excédent de **487 628,71 €**.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée, en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

Dans la mesure où il n'existe pas de déficit antérieur reporté et où la section d'investissement n'est pas en déséquilibre, il est proposé d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement en report à nouveau.

• **Crématorium :**

<i>Calcul du résultat de l'exercice</i>			
		Dépenses	Recettes
<i>Section de fonctionnement</i>	Prévisions	679 926,00 €	1 366 685,86 €
	Réalisations	579 005,01 €	670 490,48 €
	Excédents de clôture		91 485,47 €
<i>Section d'investissement</i>		Dépenses	Recettes
	Prévisions	1 019 017,63 €	1 140 317,63 €
	Réalisations	277 051,16 €	581 938,37 €
	Excédents de clôture		304 887,21 €

<i>Solde de Fonctionnement Exercice Précédent</i>	680 175,86 €
<i>Solde d'investissement Exercice Précédent</i>	- 83 973,78 €

<i>Affectation (hors 1068)</i>		
<i>002 (fonctionnement)</i>		771 661,33 €
<i>001 (Investissement)</i>		220 913,43 €

Pour la section d'investissement et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de l'exercice représente un excédent de 220 913,43 €. Avec la prise en compte des restes à réaliser de 93 618,23 € en dépenses, l'excédent global de la section ressort à **127 295,20 €**.

Pour la section de fonctionnement et après reprise des résultats reportés (excédent de

680 175,86 € en 2022), le résultat de l'exercice 2023 représente un excédent de **771 661,33 €**.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée, en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

Dans la mesure où il n'existe pas de déficit antérieur reporté et où la section d'investissement n'est pas en déséquilibre, il est proposé d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement en report à nouveau.

● **Restauration Scolaire :**

<i>Calcul du résultat de l'exercice</i>			
		Dépenses	Recettes
<i>Section de fonctionnement</i>	Prévisions	4 419 060,45 €	4 419 060,45 €
	Réalisations	3 811 096,43 €	4 730 191,59 €
	Excédents de clôture		919 095,16 €
<i>Section d'investissement</i>		Dépenses	Recettes
	Prévisions	1 453 485,79 €	1 453 485,79 €
	Réalisations	408 285,72 €	232 832,06 €
	Excédents de clôture	-	175 453,66 €

<i>Solde de Fonctionnement Exercice Précédent</i>	292 263,45 €
<i>Solde d'investissement Exercice Précédent</i>	776 492,34 €

<i>Affectation (hors 1068)</i>		
<i>002 (fonctionnement)</i>		1 211 358,61 €
<i>001 (Investissement)</i>		601 038,68 €

Pour la section d'investissement, sans restes à réaliser et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de l'exercice est un excédent de 601 038,68 €.

Pour la section de fonctionnement, compte tenu des résultats reportés, (excédent de 292 263,45 € en 2022), le résultat cumulé de fonctionnement, fin 2023, présente un excédent

de **1 211 358,61€**.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée, en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

Dans la mesure où il n'existe pas de déficit antérieur reporté et où la section d'investissement n'est pas en déséquilibre, il est proposé d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement en report à nouveau.

● Activités Aquatiques :

<i>Calcul du résultat de l'exercice</i>			
		Dépenses	Recettes
<i>Section de fonctionnement</i>	Prévisions	5 693 637,07 €	5 693 637,07 €
	Réalisations	4 557 554,02 €	5 745 849,21 €
	Excédents de clôture		1 188 295,19 €
<i>Section d'investissement</i>		Dépenses	Recettes
	Prévisions	7 045 246,21 €	7 045 246,21 €
	Réalisations	5 807 121,06 €	3 918 782,27 €
	Excédents de clôture	-	1 888 338,79 €

<i>Solde de Fonctionnement Exercice Précédent</i>	-	141 129,09 €
<i>Solde d'investissement Exercice Précédent</i>		2 482 534,21 €

<i>Affectation (hors 1068)</i>		
<i>002 (fonctionnement)</i>		1 047 166,10 €
<i>001 (Investissement)</i>		594 195,42 €

Pour la section d'investissement et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de l'exercice est un excédent de **594 195,42 €**. Les restes à réaliser représentent les sommes de 407 660,18 € en dépense et 395 636 € en recettes.

Pour la section de fonctionnement et après reprise des résultats reportés, (déficit de 141 129,09 € en 2022), fin 2023, le résultat représente un excédent de **1 047 166,10 €**.

Ainsi, dans la mesure où il n'existe pas de déficit antérieur reporté et où la section d'investissement n'est pas en déséquilibre, il est proposé d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement en report à nouveau.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AFFECTE les résultats 2023 du Budget Principal et des Budgets Annexes pour :

Budget Principal :

- la somme de 24 844 824,65 € au financement de l'équilibre de la section d'investissement et d'opérations complémentaires (compte 1068);

- la somme de 2 950 000 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002);

Budgets Annexes :

Chambre Funéraire

- la somme de 221 890,34 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002);

Locations Commerciales

- la somme de 487 628,71 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002);

Crématorium

- la somme de 771 661,33 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002);

Restauration Scolaire

- la somme de 1 211 358,61 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002);

Activités Aquatiques

- la somme de 1 047 166,10 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002);

- **PRECISE** que ces opérations seront décrites à la Décision modificative n°1 du Budget Principal et des Budgets Annexes.

ADOPTE

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE,

AR préfecture : 084-218400075-20240627-lmc1X01000193d2-DE

Date de télétransmission : 04-07-2024

9

Date de réception en préfecture : 4 JUILLET 2024

Mme Carole MONTAGNAC

Se sont abstenus : M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI

N'a pas participé au vote : Mme Annie ROSENBLATT.

Le Maire

Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance

M. Arnaud PETITBOULANGER

PARVENU A LA PREFECTURE LE 4 JUILLET 2024

ACTE PUBLIE LE 8 JUILLET 2024